FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Fiche de données de sécurité conformément à la régulation (UE) 2020/878

Date de révision 05/10/2023 **Numéro de révision** 1.03

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Acrylic Protective Lacquer

Codes produit APL-a, EAPL400H, ZE

Numéro du fiche de données de sécurité 00849

Identifiant de formule unique (UFI) NVA2-10PH-W001-PEDQ

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Protection d'appareils.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

ELECTROLUBE
MacDermid Alpha Electronics Solutions
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,
ASHBY DE LA ZOUCH,
LEICESTERSHIRE LE65 1JR
UNITED KINGDOM

+44 (0)1530 419600
+44 (0)1530 416640
info@electrolube.com

Fournisseur

HK WENTWORTH LIMITED
32 RUE DE TOURNENFILS
91540 MENNECY
FRANCE

+33 (0) 1 82 88 47 94

info@electrolube.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail info@electrolube.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

Numéro d'appel d'urgence - EN CAS D'APPEL D'URGENCE: +33 1 72 11 00 03 (24 heures, fourni par Carechem 24)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Aérosols	Catégorie 1 - (H222, H229)
Corrosion/irritation cutanée	

	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1 - (H317)
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2 - (H361d)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Catégorie 3 Effets narcotiques	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient Toluene, butanone, 2-octyl-2H-isothiazol-3-one

Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H222 - Aérosol extrêmement inflammable
H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361d - Susceptible de nuire au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 - Ne pas respirer les aérosols.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Petroleum gases, liquefied 68476-85-7	30-60	Aucune donnée disponible	270-704-2	Flam. Gas 1A (H220)	-	-	-
Toluene 108-88-3	30-60	01-2119471310-51-0000	203-625-9	Asp. Tox. 1 (H304) STOT RE 2 (H373) Repr. 2 (H361d) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-
butanone 78-93-3	10-30	01-2119457290-43-0000	201-159-0	Eye Irrit. 2 (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225)	-	-	-
Amorphous Silica 7631-86-9	0.1-1	17-2119421532-51-0000	231-545-4	-	-	-	-
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	<0.1	Aucune donnée disponible	247-761-7	Aquatic Chronic 1 (H410) Aquatic Acute 1 (H400) Skin Sens. 1A (H317) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1 (H314) Acute Tox. 3 (H301) Eye Dam. 1 (H318)	Skin Sens. 1A :: C>=0.0015%	100	100

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë
Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Toluene 108-88-3	2600	12000	12.5	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
butanone 78-93-3	2483	5000	Aucune donnée disponible	34.5018	Aucune donnée disponible
Amorphous Silica 7631-86-9	7900	5000	58.8	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	125 + 550	311 + 690	0.27 +	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

+ Cette valeur est l'estimation harmonisée de la toxicité aiguë (ETA) répertoriée dans l'annexe VI du CLP, partie 3. Cette valeur ETA harmonisée doit être utilisée lors du calcul de l'estimation de la toxicité aiguë (ETAmix) pour classer un mélange contenant la substance répertoriée

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, (le personnel formé doit) administrer de l'oxygène. Consulter immédiatement un médecin. Risque d'œdème pulmonaire retardé.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau Peut provoquer une allergie cutanée. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse pendant au moins 15 minutes.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. DANGER D'ASPIRATION EN CAS D'INGESTION - PEUT PÉNÉTRER LES POUMONS ET PROVOQUER DES LÉSIONS. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête plus bas que les hanches pour éviter toute aspiration. Consulter immédiatement un médecin.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Effets de l'exposition Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes. Du fait du risque d'aspiration, ne pas faire vomir ni effectuer de lavage gastrique, sauf lorsque la prise de risque est justifiée par la présence de substances toxiques supplémentaires.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau.

Incendie majeur PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

Moyens d'extinction inappropriés NE PAS ÉTEINDRE UN INCENDIE DE FUITE DE GAZ SI LA FUITE NE PEUT PAS ÊTRE ARRÊTÉE.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales. Les bonbonnes peuvent éclater sous une chaleur extrême. Les bonbonnes endommagées doivent être uniquement manipulées par des spécialistes. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Le produit est ou contient un agent sensibilisant. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Inonder la zone d'eau pour terminer la polymérisation, puis gratter le sol.

Méthodes de nettoyage Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Endiguer. Absorber avec une matière

absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Manipuler uniquement le produit en système fermé ou mettre en place une ventilation par aspiration adéquate. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Ne pas percer ni incinérer les récipients. Contenu sous pression. En cas d'éclatement. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Retirer les chaussures et vêtements contaminés.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver au frais et au sec, à l'écart des sources potentielles de chaleur, des flammes nues, de la lumière du soleil et des autres produits chimiques. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.

Classe d'entreposage (TRGS 510) Indéterminé(e)(s).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Petroleum gases, liquefied 68476-85-7	-	-	TWA: 1000 ppm TWA: 1826 mg/m³	-	TWA: 1000 ppm TWA: 1750 mg/m³ STEL: 1250 ppm STEL: 2180 mg/m³
Toluene 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m³ *	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m³ STEL 100 ppm STEL 380 mg/m³ H*	TWA: 20 ppm TWA: 77 mg/m³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m³ D*	STEL: 100 ppm STEL: 384.0 mg/m³ TWA: 50 ppm TWA: 192.0 mg/m³ K*	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m³ *
butanone 78-93-3	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³	TWA: 100 ppm TWA: 295 mg/m³ STEL 200 ppm STEL 590 mg/m³ H*	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³	STEL: 885 mg/m³ TWA: 590 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³
Amorphous Silica 7631-86-9	TWA: 0.1 mg/m³	TWA: 4 mg/m³	TWA: 3 mg/m³ TWA: 10 mg/m³	TWA: 1.0 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³	TWA: 1.2 mg/m³
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	-	TWA: 0.05 mg/m³ STEL 0.05 mg/m³ Ceiling: 0.05 mg/m³ H* S+	-	-	-

Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Petroleum gases, liquefied 68476-85-7	-	TWA: 1800 mg/m³ Ceiling: 4000 mg/m³	-	-	-
Toluene 108-88-3	* STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m³ TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m³	TWA: 200 mg/m³ Ceiling: 500 mg/m³ D*	TWA: 25 ppm TWA: 94 mg/m³ H* STEL: 384 mg/m³ STEL: 100 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m³ A*	TWA: 25 ppm TWA: 81 mg/m³ STEL: 100 ppm STEL: 380 mg/m³ iho*
butanone 78-93-3	STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³	TWA: 600 mg/m³ Ceiling: 900 mg/m³	TWA: 50 ppm TWA: 145 mg/m³ H* STEL: 900 mg/m³ STEL: 300 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³	TWA: 20 ppm TWA: 60 mg/m³ STEL: 100 ppm STEL: 300 mg/m³ iho*
Amorphous Silica 7631-86-9	TWA: 0.1 mg/m³	TWA: 0.1 mg/m³ TWA: 4.0 mg/m³	TWA: 1.5 mg/m³ STEL: 3 mg/m³ uncalcinated with no content of Quartz	TWA: 2 mg/m³	TWA: 5 mg/m³

Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Petroleum gases, liquefied 68476-85-7	-	-	-	TWA: 1250 ppm TWA: 2250 mg/m³ STEL: 1250 ppm STEL: 2250 mg/m³	-
Toluene 108-88-3	TWA: 20 ppm TWA: 76.8 mg/m³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m³ *	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m³ Peak: 100 ppm Peak: 380 mg/m³ *	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m³ *	TWA: 190 mg/m³ TWA: 50 ppm STEL: 384 mg/m³ STEL: 100 ppm b*
butanone 78-93-3	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³ *	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ H*	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ Peak: 200 ppm Peak: 600 mg/m³ *	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³	TWA: 600 mg/m³ TWA: 200 ppm STEL: 900 mg/m³ STEL: 300 ppm b*

Amorphous Silica 7631-86-9	-	TWA: 4 mg/m³	TWA: 0.02 mg/m³ Peak: 0.16 mg/m³	TWA: 0.1 mg/m³	-
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	-	TWA: 0.05 mg/m³ H*	TWA: 0.05 mg/m³ Peak: 0.1 mg/m³ * skin sensitizer	-	-
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Petroleum gases, liquefied 68476-85-7	-	-	: Simple asphyxiant	-	-
Toluene 108-88-3	TWA: 192 mg/m³ TWA: 50 ppm STEL: 384 mg/m³ STEL: 100 ppm Sk*	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m³ cute*	TWA: 20 ppm TWA: 75.4 mg/m³	TWA: 14 ppm TWA: 50 mg/m³ STEL: 40 ppm STEL: 150 mg/m³ Ada*	STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m³ TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m³ O*
butanone 78-93-3	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³ Sk*	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 590 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 885 mg/m³	TWA: 67 ppm TWA: 200 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³	-
Amorphous Silica 7631-86-9	TWA: 6 mg/m³ TWA: 2.4 mg/m³ STEL: 18 mg/m³ STEL: 7.2 mg/m³	TWA: 0.1 mg/m³	-	TWA: 1 mg/m³	-
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Toluene 108-88-3	STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m³ TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m³ Peau*	STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m³ skin* TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m³	TWA: 39 ppm TWA: 150 mg/m³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m³	TWA: 25 ppm TWA: 94 mg/m³ STEL: 37.5 ppm STEL: 141 mg/m³ H*	STEL: 200 mg/m³ TWA: 100 mg/m³ skóra*
butanone 78-93-3	STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³	STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³ TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³	TWA: 197 ppm TWA: 590 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³ H*	TWA: 75 ppm TWA: 220 mg/m³ STEL: 112.5 ppm STEL: 275 mg/m³	STEL: 900 mg/m³ TWA: 450 mg/m³ skóra*
Amorphous Silica 7631-86-9	-	-	TWA: 0.075 mg/m³	TWA: 1.5 mg/m³ STEL: 3 mg/m³	TWA: 10 mg/m³ TWA: 2 mg/m³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Petroleum gases, liquefied 68476-85-7	TWA: 1000 ppm	-	-	-	TWA: 1000 ppm
Toluene 108-88-3	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m³ Cutânea*	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m³ P*	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m³ K* Ceiling: 384 mg/m³	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m³ K*	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m³ vía dérmica*
butanone 78-93-3	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ Ceiling: 900 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³ K*	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m³
Amorphous Silica 7631-86-9	TWA: 0.05 mg/m³ TWA: 0.1 mg/m³	-	-	TWA: 4 mg/m³	-
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	-	-	-	TWA: 0.05 mg/m³ STEL: 0.1 mg/m³ K*	-

Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Petroleum gases, liquefied 68476-85-7	-	-	TWA: 1000 ppm TWA: 1750 mg/m³

			STEL: 1250 ppm STEL: 2180 mg/m³
Toluene 108-88-3	Bindande KGV: 100 ppm Bindande KGV: 384 mg/m³ NGV: 50 ppm NGV: 192 mg/m³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 760 mg/m³ H*	TWA: 50 ppm TWA: 191 mg/m³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m³ Sk*
butanone 78-93-3	Bindande KGV: 300 ppm Bindande KGV: 900 mg/m³ NGV: 50 ppm NGV: 150 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 590 mg/m³ STEL: 200 ppm STEL: 590 mg/m³ H*	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m³ STEL: 300 ppm STEL: 899 mg/m³ Sk*
Amorphous Silica 7631-86-9	-	TWA: 4 mg/m³	TWA: 6 mg/m³ TWA: 2.4 mg/m³ STEL: 18 mg/m³ STEL: 7.2 mg/m³
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	-	S+ TWA: 0.05 mg/m³ STEL: 0.1 mg/m³ H*	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Toluene 108-88-3	-	10 g/dL Hemoglobin (blood - by the first screening and once yearly) 12 g/dL Hemoglobin (blood - by the first screening and once yearly) 3.2 million/µL Erythrocytes (blood - by the first screening and once yearly) 3.8 million/µL Erythrocytes (blood - by the first screening and once yearly) 4000 Leukocytes/µL (blood - by the first screening and once yearly) 13000 Leukocytes/µL (blood - by the first screening and once yearly) 130000 Thrombocytes/µL (blood - by the first screening and once yearly) 150000 Thrombocytes/µL (blood - by the first screening and once yearly)	1.6 mmol/mmol Creatinine - urine (Hippuric acid) - at the end of exposure or end of work shift	1.0 mg/L - blood (Toluene) - at the end of the work shift 20 ppm - final exhaled air (Toluene) - during exposure 2.50 g/g Creatinine - urine (Hippuric acid) - at the end of the work shift 1.0 mg/g Creatinine - urine (o-Cresol) - at the end of the work shift	1.6 µmol/mmol Creatinine (urine - o-Cresol end of shift) 1000 µmol/mmol Creatinine (urine - Hippuric acid end of shift) 1.5 mg/g Creatinine (urine - o-Cresol end of shift) 1600 mg/g Creatinine (urine - Hippuric acid end of shift)

		0.8 mg/L (urine - o-Cresol after end of work day, at the end of a work week/end of the shift)			
butanone 78-93-3	-	-	-	2.6 mg/g Creatinine - urine (Ethyl methyl ketone) - at the end of the work shift	-
Nom chimique	Danemark	Finlande	France	Allemagne DFG	Allemagne TRGS
Toluene 108-88-3	-	500 nmol/L (blood - Toluene in the morning after a working day)	1 mg/L - venous blood (Toluene) - end of shift 2500 mg/g creatinine - urine (Hippuric acid) - end of shift	600 µg/L (whole blood - Toluene immediately after exposure) 75 µg/L (urine - Toluene end of shift) 1.5 mg/L (urine - o-Cresol (after hydrolysis) for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) 1.5 mg/L (urine - o-Cresol (after hydrolysis) end of shift) 600 µg/L - BAT (immediately after exposure) blood 75 µg/L - BAT (end of exposure or end of shift) urine 1.5 mg/L - BAT (for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) urine 1.5 mg/L - BAT (end of exposure or end of shift) urine	600 µg/L (whole blood - Toluene immediately after exposure) 75 µg/L (urine - Toluene end of shift) 1.5 mg/L (urine - o-Cresol (after hydrolysis) for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) 1.5 mg/L (urine - o-Cresol (after hydrolysis) end of shift)
butanone 78-93-3	-	-	2 mg/L - urine (Methylethylketone) - end of shift	2 mg/L (urine - 2-Butanone end of shift) 2 mg/L - BAT (end of exposure or end of shift) urine	2 mg/L (urine - 2-Butanone end of shift)

Nom chimique	Hongrie	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII
Toluene 108-88-3	1 mg/g Creatinine (urine - o-Cresol end of shift) 1 µmol/mmol Creatinine (urine - o-Cresol end of shift)	0.02 mg/L (blood - Toluene prior to last shift of workweek) 0.03 mg/L (urine - Toluene end of shift) 0.3 mg/g Creatinine (urine - o-Cresol end of shift)	-	0.3 mg/g Creatinine - urine (o-Cresol (with hydrolysis)) - end of shift 0.03 mg/L - urine (Toluene) - end of shift 0.02 mg/L - blood (Toluene) - prior to last shift of workweek
butanone 78-93-3	-	70 µmol/L (urine - Butan-2-one post shift)	-	2 mg/L - urine (MEK) - end of shift

Nom chimique	Lettonie	Luxembourg	Roumanie	Slovaquie
Toluene	1.6 g/g Creatinine - urine	-	2 g/L - urine (Hippuric	600 µg/L (blood - Toluene

108-88-3	(Hippuric acid) - end of shift 0.05 mg/L - blood (Toluene) - end of shift		acid) - end of shift 3 mg/L - urine (o-Cresol) - end of shift	end of exposure or work shift) 1.5 mg/L (urine - o-Cresol after all work shifts) 1.5 mg/L (urine - o-Cresol end of exposure or work shift) 1600 mg/g creatinine (- Hippuric acid end of exposure or work shift)
butanone 78-93-3	-	-	2 mg/L - urine (Methylethylketone) - end of shift	-

Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni
Toluene 108-88-3	600 µg/L - blood (Toluene) - immediately after exposure 1.5 mg/L - urine (o-Cresol (after hydrolysis)) - at the end of the work shift; for long-term exposure: at the end of the work shift after several consecutive workdays 75 µg/L - urine (Toluene) - at the end of the work shift	0.6 mg/L (urine - o-Cresol end of shift) 0.05 mg/L (blood - Toluene start of last shift of workweek) 0.08 mg/L (urine - Toluene end of shift)	600 µg/L (whole blood - Toluene end of shift) 6.48 µmol/L (whole blood - Toluene end of shift) 2 g/g creatinine (urine - Hippuric acid end of shift, and after several shifts (for long-term exposures)) 1.26 mmol/mmol creatinine (urine - Hippuric acid end of shift, and after several shifts (for long-term exposures)) 0.5 mg/L (urine - o-Cresol end of shift, and after several shifts (for long-term exposures)) 4.62 µmol/L (urine - o-Cresol end of shift, and after several shifts (for long-term exposures)) 75 µg/L (urine - Toluol end of shift)	-
butanone 78-93-3	2 mg/L - urine (2-Butanone) - at the end of the work shift	2 mg/L (urine - Methyl ethyl ketone end of shift)	2 mg/L (urine - 2-Butanone end of shift, before subsequent shift or 16 hour) 27.7 µmol/L (urine - 2-Butanone end of shift, before subsequent shift or 16 hour)	70 µmol/L - urine (Butan-2-one) - post shift

Derived No Effect Level (DNEL) - Workers

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Petroleum gases, liquefied 68476-85-7	-	23.4 mg/kg bw/day [4] [6]	-
Toluene 108-88-3	-	384 mg/kg bw/day [4] [6]	192 mg/m³ [4] [6] 384 mg/m³ [4] [7] 192 mg/m³ [5] [6] 384 mg/m³ [5] [7]
butanone 78-93-3	-	1161 mg/kg bw/day [4] [6]	600 mg/m³ [4] [6]
Solvent naphtha (petroleum), light	-	-	1286.4 mg/m³ [4] [7]

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
arom. 64742-95-6			837.5 mg/m³ [5] [6] 1066.67 mg/m³ [5] [7]
2,5-thiophenediylbis(5-tert-butyl-1,3-benzoxazole) 7128-64-5	-	7.1 mg/kg bw/day [4] [6]	3 mg/m³ [4] [6] 3 mg/m³ [5] [6]

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Derived No Effect Level (DNEL) - General Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Toluene 108-88-3	8.13 mg/kg bw/day [4] [6]	-	56.5 mg/m³ [4] [6] 226 mg/m³ [4] [7] 56.5 mg/m³ [5] [6] 226 mg/m³ [5] [7]
butanone 78-93-3	31 mg/kg bw/day [4] [6]	-	106 mg/m³ [4] [6]
Solvent naphtha (petroleum), light arom. 64742-95-6	-	-	1152 mg/m³ [4] [7] 178.57 mg/m³ [5] [6] 640 mg/m³ [5] [7]
2,5-thiophenediylbis(5-tert-butyl-1,3-benzoxazole) 7128-64-5	3.5 mg/kg bw/day [4] [6]	-	-

[4] Effets systémiques sur la santé.
[5] Effets localisés sur la santé.
[6] À long terme.
[7] À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
Toluene 108-88-3	0.68 mg/L	0.68 mg/L	0.68 mg/L	-	-
butanone 78-93-3	55.8 mg/L	55.8 mg/L	55.8 mg/L	-	-
2,5-thiophenediylbis(5-tert-butyl-1,3-benzoxazole) 7128-64-5	0.2 mg/L	-	0.02 mg/L	-	-
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	2.2 µg/L	1.22 µg/L	0.22 µg/L	0.122 µg/L	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
Toluene 108-88-3	16.39 mg/kg sediment dw	16.39 mg/kg sediment dw	13.61 mg/L	2.89 mg/kg soil dw	-
butanone 78-93-3	284.74 mg/kg sediment dw	284.7 mg/kg sediment dw	709 mg/L	22.5 mg/kg soil dw	1000 mg/kg food

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
2,5-thiophenediylbis(5-tert-butyl-1,3-benzoxazole) 7128-64-5	-	316000 mg/kg sediment dw	1 mg/L	629000 mg/kg soil dw	-
2-octyl-2H-isothiazol-3-one 26530-20-1	47.5 µg/kg sediment dw	4.75 µg/kg sediment dw	-	8.2 µg/kg soil dw	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes de sécurité étanches. Des lunettes de sécurité à écrans latéraux sont recommandées contre les expositions médicales ou industrielles.

Protection des mains Gants imperméables. Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements à manches longues. Tablier de protection chimique. Bottes antistatiques.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Aérosol
Aspect Aérosol
Couleur transparent
Odeur Caractéristique.
Seuil olfactif Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	

Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	-4 °C	Closed cup
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	300-350 mPa s @ 20°C	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	0.78 kg/l	
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives	Non è considerato esplosivo
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Oui.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas d'aspiration dans les poumons, peut provoquer des lésions pulmonaires sévères. Peut provoquer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Contact oculaire Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.

Contact avec la peau Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. (d'après les composants). L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Provoque une irritation cutanée.

Ingestion Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Aspiration potentielle en cas d'ingestion. Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Démangeaisons. Éruptions cutanées. Urticaire. Difficultés respiratoires. Toux et/ ou respiration sifflante. Vertiges. Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	6,252.50 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	12,590.70 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs)	86.880 mg/l
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	99,999.0000 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation

Toluene	= 2600 mg/kg (Rat)	= 12000 mg/kg (Rabbit)	= 12.5 mg/L (Rat) 4 h
butanone	= 2483 mg/kg (Rat)	= 5000 mg/kg (Rabbit)	= 11700 ppm (Rat) 4 h
Amorphous Silica	= 7900 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 58.8 mg/L (Rat) 4 h
2-octyl-2H-isothiazol-3-one	= 550 mg/kg (Rat)	= 690 mg/kg (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme mutagènes.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction Contient un produit toxique pour la reproduction connu ou soupçonné. Classification d'après les données disponibles pour les composants. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

Nom chimique	Union européenne
Toluene	Repr. 2

STOT - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Toluene	EC50: >433mg/L (96h, Pseudokirchneriella subcapitata) EC50: =12.5mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: 15.22 - 19.05mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =12.6mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 5.89 - 7.81mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 14.1 - 17.16mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =5.8mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 11.0 - 15.0mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =54mg/L (96h, Oryzias latipes) LC50: =28.2mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: 50.87 - 70.34mg/L (96h, Poecilia reticulata)	-	EC50: 5.46 - 9.83mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =11.5mg/L (48h, Daphnia magna)
butanone	-	LC50: 3130 - 3320mg/L (96h, Pimephales promelas)	-	EC50: >520mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: =5091mg/L (48h, Daphnia magna) EC50: 4025 - 6440mg/L (48h, Daphnia magna)
Amorphous Silica	EC50: =440mg/L (72h, Pseudokirchneriella subcapitata)	LC50: =5000mg/L (96h, Brachydanio rerio)	-	EC50: =7600mg/L (48h, Ceriodaphnia dubia)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Aucune information disponible.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Petroleum gases, liquefied	2.8
Toluene	2.73
butanone	0.3

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Petroleum gases, liquefied	La substance n'est pas PBT/vPvB
Toluene	La substance n'est pas PBT/vPvB
butanone	La substance n'est pas PBT/vPvB
Amorphous Silica	La substance n'est pas PBT/vPvB
2-octyl-2H-isothiazol-3-one	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 2.1

14.4 Groupe d'emballage None

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS, FLAMMABLE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	None
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
EmS-No	F-D, S-U
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS, FLAMMABLE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	None
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS, FLAMMABLE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	None
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
Code de restriction en tunnel	(D)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Toluene - 108-88-3	RG 4bis,RG 84
butanone - 78-93-3	RG 84
Amorphous Silica - 7631-86-9	RG 25

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)	évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Toluene	-	-	Development Category 2

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Petroleum gases, liquefied - 68476-85-7	Use restricted. See item 28. Use restricted. See item 29. Use restricted. See item 75.	-
Toluene - 108-88-3	Use restricted. See item 48. Use restricted. See item 75.	-
butanone - 78-93-3	Use restricted. See item 75.	-
2-octyl-2H-isothiazol-3-one - 26530-20-1	Use restricted. See item 75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)
Petroleum gases, liquefied - 68476-85-7	50	200

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
Amorphous Silica - 7631-86-9	Agent phytosanitaire

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Amorphous Silica - 7631-86-9	Type de produits 18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
2-octyl-2H-isothiazol-3-one - 26530-20-1	Type de produits 8 : Produits de protection du bois Type de produits 6 : Protection des produits pendant le stockage Type de produits 7 : Produits de protection pour les pellicules Type de produits 9 : Produits de protection des fibres, du cuir, du caoutchouc et des matériaux polymérisés Type de produits 10 : Produits de protection des matériaux de construction Type de produits 11 : Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication Type de produits 13 : Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDSL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
NZIoC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels
NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3
H220 - Gaz extrêmement inflammable
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H311 - Toxique par contact cutané
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H330 - Mortel par inhalation
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H361d - Susceptible de nuire au fœtus
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Section 8: Exposure controls/personal protection

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

\+ Sensibilisants

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS
Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
nternational Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 05/10/2023

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité